

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 28 septembre 2016

Monsieur Ludwig Desjardins
Agence métropolitaine de transport
700, rue de La Gauchetière Ouest
26ième étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Monsieur Desjardins,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 29 août au 1^{er} septembre 2016 sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions et les demandes suivantes :

- 1) La ligne Deux-Montagnes fonctionne près de sa capacité maximale aux périodes de pointe (PR3.4, p. 14), ce qui laisse peu de place pour l'accueil de nouveaux usagers dans le futur.
 - a. Combien de personnes peuvent être déplacées vers le centre-ville à la période et à l'heure de pointe du matin dans la situation actuelle (veuillez préciser les plages horaires de la période et de l'heure de pointe) ? De ce nombre, combien sont assises et combien sont debout ?
 - b. Est-ce que l'AMT envisageait des solutions pour augmenter l'offre le long de la ligne Deux-Montagnes avant l'arrivée du projet REM, comme par exemple de se doter de wagons à deux étages ?
 - c. Le cas échéant, quel était le gain en terme de capacité de transport additionnelle lié à ces solutions ? Quels étaient les coûts associés à leur réalisation ? Ces solutions avaient-elles un impact sur la fréquence des trains et le temps de parcours des usagers entre la gare Deux-Montagnes et la Gare Centrale ? Ces solutions avaient-elles un impact sur le confort des usagers ?
- 2) Concernant la ligne Vaudreuil-Hudson, le représentant de CDPQ Infra mentionnait en audience qu'il y avait encore de la capacité sur la ligne Sainte-Anne-de-Bellevue (DT2, M. Jean-Marc Arbaud, p. 112).

- a. Combien de personnes peuvent être déplacées vers le centre-ville à la période et à l'heure de pointe du matin dans la situation actuelle (veuillez préciser la plage horaire de la période et de l'heure de pointe) ? De ce nombre, combien sont assises et combien sont debout ?
 - b. Il semble que l'AMT envisageait des solutions pour augmenter l'offre en transport le long de la ligne Vaudreuil-Hudson avant l'arrivée du projet REM et qu'elle avait évalué les coûts liés à leur réalisation (DB28). Quel était le gain en capacité de transport additionnelle lié à chacune des solutions abordées dans le document DB28 ?
 - c. Le document intitulé Plan de mobilité de l'ouest qui a été remis à la commission est très succinct (DB28). Peu d'explications accompagnent les scénarios présentés. Veuillez déposer un rapport plus détaillé précisant notamment les objectifs et les analyses soutenant l'ensemble des résultats présentés.
- 3) Veuillez fournir un portrait détaillé des lignes Deux-Montagnes, Vaudreuil-Hudson et Mascouche quant à leur achalandage, à leurs services et à leurs équipements et infrastructures.
- 4) Le stationnement incitatif de la station Panama est passé de 1 353 places en 1996 à 958 places en 2013 (DA50, p. 38).
 - a. Cette diminution des places de stationnement a-t-elle eu un effet sur l'achalandage du transport collectif ou sur la fréquentation du stationnement incitatif Chevrier ?
 - b. Quels autres facteurs ont eu un effet sur l'achalandage pendant la période 1996 à aujourd'hui ?
- 5) L'objectif de CDPQ Infra est que l'utilisateur paie un tarif comparable à la situation actuelle (PR5.1, p. 28). Avez-vous évalué l'impact sur les revenus et les dépenses de votre organisation de transport en commun compte tenu de la possibilité de perdre des tronçons de desserte entre les stations du REM et le centre-ville ou de devoir ajouter ou modifier des trajets pour acheminer la clientèle du REM jusqu'aux stations ?
- 6) En réponse à une question posée par le MDDELCC, le promoteur indique que l'analyse des impacts du REM sur la ligne du train de l'Est et sur la ligne Vaudreuil-Hudson est de la responsabilité de l'AMT (PR5.4.1, p. 45).

Quel est l'impact appréhendé de la mise en service du REM si l'on tient compte des achalandages projetés et de la proportion de ces achalandages qui proviendrait des usagers actuels du transport collectif ?

En complément aux informations contenues dans le document intitulé *Satisfaction de la clientèle* et transmis à la commission (DB10), veuillez déposer les enquêtes de satisfaction complètes des lignes Mascouche, Vaudreuil-Hudson, Deux-Montagnes et des lignes desservant l'axe A-10 (Rive-Sud/Centre-ville de Montréal).

Vos documents doivent être acheminés, le plus tôt possible permettant ainsi au public d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction de leur mémoire. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 30 septembre 2016.

Il est également possible que d'autres demandes ou questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Desjardins, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission